

Titre du document : <i>Politique de vérification interne</i>		
Approuvé par : Conseil d'administration	Date de la dernière révision : Mars 2018	Document # CC-POL-025

1. Général

1.1: Cricket Canada a besoin d'un moyen de s'assurer de respecter ces politiques et processus internes.

1.2: Cette politique ne sert pas de supplément à la vérification extérieure des finances et des procédures financières.

1.3: Il y a des modalités de suivi et des responsabilités directement associées aux politiques, aux règlements et aux directives de Cricket Canada; cette politique a pour but de fournir un niveau additionnel de responsabilité pour s'assurer que Cricket Canada s'y conforme.

2. Application

2.1: Cette politique s'applique à toutes les politiques, lignes directrices de Cricket Canada ainsi que sa constitution, ses règlements et son plan stratégique.

3. Comité

3.1: Cricket Canada établira un comité de vérification interne, présidé par le vice-président et est composé d'au moins deux autres membres du Conseil d'administration. D'autres membres peuvent être admis selon ce qui est requis.

3.2: Ce comité existe pour offrir un accès complet à l'information et à la documentation interne.

3.3: Le comité devrait se rencontrer chaque trimestre et offrir des rapports au Conseil ainsi qu'aux membres à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle.

3.4: Le comité est responsable de :

- Compiler et maintenir une liste de mesures et d'engagements dérivés des politiques, règlements, lignes directrices et plans de Cricket Canada.
- Évaluer le degré de conformité à ces engagements.
- Évaluer le rendement des comités de Cricket Canada (conformité aux cadres de référence, aux rapports, à la fréquence des réunions, à la rédaction des procès-verbaux, etc.)
- Identifier les secteurs de non-conformité au Conseil ainsi qu'aux comités et aux personnes responsables.
- Recommander les solutions appropriées au Conseil en cas de non-conformité persistante.

3.5: Le comité devrait consulter avec d'autres comités au besoin. Le Comité du cricket féminin a la responsabilité de produire des rapports sur la conformité relativement à la politique d'équité des sexes de Cricket Canada. Le Comité de gouvernance devra aussi être consulté de près.

4. Le Conseil

4.1: Le Conseil d'administration possède la responsabilité ultime de se confirmer aux politiques, lignes directrices et règlements de Cricket Canada et la mise en œuvre de son plan stratégique.

4.2: Le rapport du comité de vérification interne relativement à la conformité sera à l'ordre du jour de toutes les réunions régulières du Conseil d'administration.

4.3: Le Conseil d'administration fera un rapport aux membres portant sur la conformité lors de l'Assemblée générale annuelle.

5. Responsabilité

5.1: Le Conseil peut adopter plusieurs mesures afin d'améliorer la conformité. Ces mesures comprennent :

- Adopter les mesures disciplinaires appropriées contre les membres du personnel
- Retirer et remplacer les membres et les présidents de comité
- Modifier la structure et les responsabilités organisationnelles
- Réviser le plan stratégique

- Réviser les politiques

Historique de révision

No. de révision	Date de révision	Approuvé par	Changements majeurs ou raisons pour les changements
1			